

Compte rendu du Conseil d'école extraordinaire du 8 janvier 2018

Excusées : Mmes Roux, Lebedel, Bottin, Renet, Lord et Dujardin

Ordre du jour : vote pour un possible aménagement du rythme scolaire

Le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le décret conserve donc comme cadre général la semaine de 4 jours et 1/2 mais permet de demander une dérogation pour changer d'organisation.

La décision doit être prise avant le 16 janvier pour les écoles bénéficiant du transport scolaire.

L'objectif premier étant de «donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants »

En tant que directrice et enseignante et avec mes collègues, il est de notre devoir de rappeler que le rythme de l'enfant doit rester au centre du débat.

En effet, la qualité de vie des adultes : parents d'élèves et parfois même instituteurs semble primer ainsi que la question du coût budgétaire pour les communes. Même si ces éléments ne peuvent être totalement rejetés, il faut une réelle mise en perspective des enjeux sociaux, éducatifs et pédagogiques.

L'interaction entre l'emploi du temps imposé par l'école et le rythme biologique propre aux enfants doit être prise en compte.

« Le matin étant le moment de la journée où l'élève est le plus attentif, les cinq matinées, dont le mercredi, constituent un temps privilégié pour un apprentissage plus efficace des fondamentaux comme le langage et les mathématiques. Ce qui permet, en outre, d'éviter la rupture de rythme en milieu de semaine, que l'on sait source de fatigue et préjudiciable aux apprentissages. »

*D'après **Hubert Montagner**, professeur des universités, ancien directeur de recherche à l'Inserm.*

Le président du Syndicat Scolaire CDQ précise que le financement attendu de l'AGGLO permettrait de boucler le budget TAP.

Il est bien entendu que nous ne voulons pas mettre le Syndicat Scolaire en difficulté et que la décision de financement de l'agglo est la condition sine qua non pour continuer les TAP et donc par conséquent l'organisation de la semaine de 4 jours et 1/2.

Après les remarques et les interrogations des différentes parties en présence sur le

financement, les rythmes chronobiologiques et les demandes de dérogations des communes voisines, la question est soumise au vote :

Êtes-vous pour ou contre le maintien de la semaine de 4 jours et 1/2 ?

Nombre d'inscrits : 23

Nombre de votants : 17

Taux de participation : 73,9

Résultats :

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **1**

Suffrages obtenus pour la semaine de 4 jours : **2**

Suffrages obtenus pour la semaine de 4 jours et 1/2 : **14**

Majorité pour le maintien à la semaine de 4 jours et 1/2

La présidente du Conseil d'Ecole
Mme Lejantel, directrice d'école


Regroupement Pédagogique
CARANTILLY, DANGY, QUIBOU

Variations journalières des performances d'élèves âgés de 10-11 ans à trois épreuves (verbales, structuration spatiale, calcul rapide/additions) (d'après Testu, 1994) :

